

<b>Le centre-ville</b>	<b>p.1</b>
<b>Sainte-Marie</b>	<b>p.2</b>
<b>Conseils pour l'hiver</b>	<b>p.3</b>
<b>Tribune</b>	<b>p.4</b>

## **Le centre-ville de M. Tremblay**

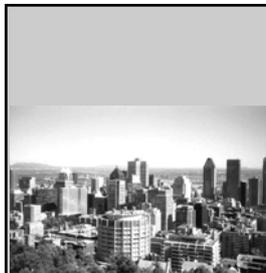
Une commission municipale nouvellement créée tenait récemment des audiences publiques dans le but de recevoir les opinions des citoyens sur des propositions visant un redécoupage de l'arrondissement centre-ville.

### **Une vision un peu courte**

En gros, trois projets de nouvelles délimitations sont proposés, chacun ayant pour conséquence de charcuter le quartier Centre-Sud à des degrés divers. Qui plus est, deux membres du comité exécutif seraient nommés d'office au conseil de l'arrondissement, conseil qui serait présidé par nul autre que le maire lui-même. Donc, sur un total de 5 conseillers, 2 seulement seraient élus par la population de l'arrondissement.

On peut comprendre le désir du maire de vouloir prendre une part active au développement du centre-ville de Montréal. Véritable vitrine de la cité, le centre-ville n'est certes pas un arrondissement comme les autres et il est compréhensible que le maire veuille imprégner de sa marque l'avenir de ce secteur névralgique.

Ce qui est plus difficile à comprendre, c'est l'empressement de notre premier magistrat à "tasser la démocratie dans le coin" pour faire prévaloir sa vision du centre-ville.



### **Le "cas" Centre-Sud**

Depuis de nombreuses années, la vie dans le quartier Centre-Sud est intimement liée à la proximité du centre-ville. Pourtant, au fil de toutes ces années, le Centre-Sud a su garder sa marque distinctive grâce, en particulier, à son statut de quartier résidentiel ainsi qu'à l'intensité de la vie communautaire qu'on y retrouve.

Dans un sens, il s'agit même d'un cas d'espèce, car, un peu partout dans le monde, les centre-ville constituent des entités à part qu'on fréquente uniquement pour y travailler ou y faire des affaires. Le démembrement de ce quartier adjacent qu'est le Centre-Sud équivaldrait à renier cette spécificité et à priver ceux et celles qui y résident d'une part importante de leurs droits démocratiques.

### **Les solutions**

Des représentants de groupes de citoyens sont donc venus rappeler aux membres de la commission ces réalités qu'on ne peut oublier. Toutefois, plusieurs personnes admettent que le développement d'un centre-ville doit répondre à des impératifs qui ne sont pas ceux d'autres quartiers. Depuis le

*(Suite page 2)*



## **LE QUARTIER SAINTE-MARIE** **cible de la revitalisation urbaine intégrée**

La Ville de Montréal annonçait récemment que certains secteurs de trois arrondissements (dont l'arrondissement Ville-Marie) allaient faire l'objet d'une démarche de *revitalisation urbaine intégrée*. Qu'est-ce qui se cache sous ce nouveau vocable?

Dans la foulée des préoccupations exprimées lors du Sommet de Montréal et dans l'esprit de la loi anti-pauvreté, l'administration municipale a décidé de cibler les principales poches de pauvreté sur son territoire et d'y intervenir prioritairement. Ce processus s'appuie sur une concertation poussée entre plusieurs catégories d'intervenants à l'œuvre dans ce quartier (organismes communautaires, entreprises privées, institutions, sociétés publiques, citoyens) qui sont regroupés dans un comité local de revitalisation.

### **Des délais rapprochés**

Deux rencontres ont déjà eu lieu. La réunion du 24 septembre dernier se voulait d'abord une séance d'information sur les objectifs et les moyens d'y arriver. Elle a été suivie le 18 octobre par un forum sur l'avenir de Sainte-Marie où les nombreux objectifs visés étaient réunis en 4 grands thèmes:

- employabilité (développement de l'emploi, éducation, décrochage, insertion socio-professionnelle, etc.);
- habitation, aménagement urbain et développement économique (planification et aménagement, artères commerciales, patrimoine, infrastructures et équipements publics, etc.);
- santé, sécurité alimentaire, problématiques sociales et sécurité urbaine;
- sports, loisir, culture, vie communautaire.

Un comité local de revitalisation est maintenant responsable du suivi et doit coordonner

le travail de plusieurs sous-comités afin de remettre un plan d'action au plus tard le 31 décembre 2003. Soulignons que ce comité dispose d'un budget de fonctionnement de 139 416 \$.

Déjà, sous l'administration précédente, une démarche similaire (dénommée *quartiers ciblés*) avait suscité d'heureuses initiatives, dont la création du projet MAP. Que peuvent attendre les résidents de Sainte-Marie de cette nouvelle intervention? C'est à suivre.

*(Suite de la page 1)*

premier mandat de l'équipe Bourque, le quartier Centre-Sud fait partie de l'arrondissement Ville-Marie qui inclut également le centre-ville. Plusieurs intervenants suggèrent donc de laisser intacte cette délimitation administrative en y conservant les outils démocratiques qu'on y retrouve. Cependant, certains éléments urbains relevant du statut métropolitain de Montréal pourraient relever de l'administration centrale. Comment expliquer, par exemple, que le parc du Mont-Royal, le parc Lafontaine et même l'aéroport Pierre-Trudeau, des installations à vocation pourtant régionale, relèvent de la responsabilité de l'arrondissement? En adoptant une telle stratégie, la Ville opterait pour une gestion par fonctions plutôt que territoriale, un concept sûrement mieux adapté à la réalité du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il reste maintenant à voir quelle sera la réaction de l'équipe Tremblay à ces propositions.



# Vivre au quotidien

## L'HIVER EST À NOS PORTES Quelques conseils pour un logement douillet et sécuritaire

### Chauffage



Vos plinthes chauffantes électriques auront un meilleur rendement si vous prenez la peine d'enlever la poussière qui se loge entre les ailettes du radiateur en faisant un bon époussetage à sec avec une balayeuse ou un balai. Évitez de plier les ailettes. Assurez-vous que les plinthes ne sont pas obstruées par des meubles, des rideaux ou du linge accumulé sur le plancher. L'efficacité du chauffage en serait diminuée d'autant et il y aurait une augmentation des risques d'incendie.

Pour diminuer vos coûts d'électricité, réduisez le réglage des thermostats la nuit ou lorsque vous vous absentez. Une réduction de 3 degrés Celsius sur une période de 8 heures, la nuit, peut vous faire économiser jusqu'à 6% en frais de chauffage dépendamment de la température extérieure, du niveau d'ensoleillement et de l'état du bâtiment notamment. Si vous diminuez la température de plus de 3 degrés, sachez que lorsque vous voudrez plus de confort, le système de chauffage fonctionnera plus longtemps effaçant ainsi une partie des économies réalisées.



### En hiver, profitez du soleil

Ouvrez vos stores et rideaux afin de laisser pénétrer la chaleur du soleil qui est gratuite.

### Vous quittez votre logement...



En plus de réduire le chauffage, éteignez vos appareils d'éclairage à l'halogène. Ce type d'éclairage peut présenter certains risques d'incendie.



### Il neige...

N'oubliez pas de déblayer votre balcon et vos escaliers extérieurs à l'avant et à l'arrière. Ce sont vos sorties d'urgence. Comme locataire, vous devez préserver le bien qui vous est loué. En pelletant, en plus d'assurer votre sécurité, vous ralentissez la dégradation et le pourrissement du bois. Vous participez ainsi à maintenir votre logement à un coût raisonnable.



### Attention à l'humidité!

Vous cuisinez, vous faites des pâtes? Actionnez le ventilateur de la hotte de cuisine afin d'éviter l'accumulation d'humidité qui se condense alors sur les fenêtres.

Vous prenez votre douche, assurez-vous que le ventilateur fonctionne. Fermez le ventilateur uniquement lorsque l'humidité aura complètement disparu ou qu'il n'y aura plus de buée sur le miroir. La ventilation chasse l'humidité. En dernier ressort, vous pouvez ouvrir les fenêtres afin de créer un courant d'air pendant quelques minutes. Si l'air est humide, vous aurez tendance à augmenter le chauffage. Une ventilation adéquate chasse l'humidité et contribue à maintenir votre logement confortable.

# Tribune

Le FRAPRU a vingt-cinq ans

## Une histoire qui se poursuit



Inter-Loge tient à souligner les 25 ans de lutte sans relâche du FRAPRU pour le droit au logement. Félicitations à toutes les personnes qui, à une époque ou à une autre, ont prêté leur concours et à celles qui continuent la lutte.



**L'équipe d'Inter-Loge  
vous souhaite  
un joyeux Noël  
ainsi qu'une bonne  
et heureuse année**

## Avis important à tous les locataires

Les bureaux d'Inter-Loge seront fermés  
**du 20 décembre au 4 janvier 2004.**

S'il se produit une situation d'urgence comme un dégât d'eau ou une panne de chauffage, téléphonez au **936-5716** et composez votre numéro de téléphone sur le téléavertisseur. Un responsable vous rappellera.

Si vous avez perdu ou égaré vos clefs, vous devez appeler à vos frais un serrurier.

Votre loyer est payable le 1<sup>er</sup> janvier. N'oubliez pas de mettre de côté l'argent du loyer. Un retard ou une incapacité de payer vous place dans une situation financière difficile et souvent stressante. Soyez vigilant et responsable

Nous vous attendons lundi, le 5 janvier à partir de 9 :00 heures.

Inter-Loge Express est publié par le groupe communautaire Inter-Loge Centre-Sud grâce à une subvention du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome du gouvernement du Québec.

Réception des textes et communiqués  
1503 Lafontaine, Montréal, H2L 1T7  
Téléphone: (514) 522-2107  
Télécopieur: (514) 522-7070  
Courriel: [interloge@interloge.org](mailto:interloge@interloge.org)  
Responsable de l'édition: Louise LaRue  
Rédaction et mise en page: Pierre Hamel